

au rapport dit CALURA publié aux termes de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, selon lequel les sociétés à contrôle canadien auraient reçu du gouvernement fédéral 7 p. 100 de leurs fonds de recherche et de développement, alors que les sociétés étrangères en ont reçu 23 p. 100. Le premier ministre nous dirait-il si l'écart entre ce que les sociétés canadiennes et les sociétés étrangères reçoivent comme aide à la recherche et au développement est conforme à la politique actuelle du gouvernement dans ce même domaine et dans celui de la propriété étrangère?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je puis peut-être répondre à cette question, mais je devrais apporter les réserves suivantes pour le faire convenablement. D'abord, les statistiques citées par le *Globe and Mail* manquent de précision; il s'agit de 19 p. 100 et non pas de 23 p. 100. Ensuite, les chiffres fournis par Statistique Canada ne portent pas sur l'ensemble de la recherche et du développement. Ainsi ne sont pas incluses les subventions sous le régime de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, et en vertu de ce programme, les sociétés à capitaux canadiens réussissent beaucoup mieux que les sociétés à capitaux américains au Canada. Troisièmement, les chiffres ne tiennent pas compte de la recherche et du développement accomplis à l'extérieur du Canada par les sociétés canadiennes dont la société mère est américaine, et cela pourrait être un facteur important. Il faudrait faire entrer tous ces éléments pour obtenir une évaluation convenable de la situation. Au fond, la réponse est qu'une journée, l'opposition se plaint que les sociétés à capitaux américains ne s'appliquent pas suffisamment à la recherche au Canada, et le lendemain elle se plaint que ces sociétés reçoivent plus de subventions du gouvernement parce qu'elles font plus de recherche...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le ministre conviendra qu'il discute actuellement la question. Le député de York-Sud veut poser une question supplémentaire.

LE RAPPORT ENTRE LES CONTRATS DE LA DÉFENSE ET L'ATTRIBUTION DE FONDS

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Malheureusement, je ne peux pas discuter l'affaire avec le ministre, mais je voudrais lui demander si les fonds sont attribués de cette façon à cause des contrats de défense? Est-ce un domaine où les sociétés étrangères font davantage?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la défense est un des domaines où les sociétés américaines établies au Canada s'intéressent plus à la recherche et à la mise au point que les entreprises canadiennes. En général, une proportion importante de la recherche des sociétés américaines au Canada porte sur les problèmes industriels canadiens les

plus compliqués au point de vue technologique et mon ministère distribue les subventions sans discrimination et sans tenir compte de la propriété de la compagnie. Plus une compagnie effectue des recherches, plus elle obtient de fonds.

* * *

LES ÉLECTIONS

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS—LE GOUVERNEMENT ET LA DIVULGATION DES CONTRIBUTIONS POLITIQUES

M. David Lewis (York-Sud): Puis-je poser une question supplémentaire que je voudrais adresser au premier ministre? Étant donné que le gouvernement, pour une raison ou une autre, n'a pas présenté et ne projette pas de présenter au cours de la session un projet de loi portant sur les dépenses électorales, envisage-t-il ou envisagerait-il de présenter un amendement à la loi qui obligerait les syndicats comme les entreprises à divulguer les contributions qu'elles auraient versées à des partis et à des candidats?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'examinerai la suggestion du député, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LE TRANSFERT DES FONCTIONS SOUS L'AUTORITÉ DE L'ORATEUR—LA SOLUTION DES PROBLÈMES DE PERSONNEL

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Ma question, qui complète celle du chef de l'opposition, s'adresse au ministre des Finances. Puisque l'Auditeur général est un serviteur de la Chambre, le ministre a-t-il étudié l'à-propos d'exiger qu'il fasse rapport à la Chambre par l'entremise de l'Orateur qui pourrait alors déterminer le crédit global dont l'Auditeur général a besoin? L'Auditeur général serait alors libre de déterminer les traitements et autres conditions d'emploi de son personnel ainsi que l'importance numérique de celui-ci, à condition de ne pas dépasser son budget. Une telle mesure permettrait peut-être de sortir de l'impasse actuelle.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il appartient au Parlement de décider comment devrait faire rapport l'Auditeur général en sa qualité de fonctionnaire de la Chambre. Il y aurait peut-être lieu d'adresser les instances au comité qui sera saisi de cette affaire.

* * *

[Français]

LE RECENSEMENT

LA DATE DE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il dire si les résultats du recensement de 1971 seront publiés bientôt?